



DEMANDE DE LOCATION

Immeuble	:	Loyer net	:	CHF
Locataire actuel	:	Charges	:	CHF
Étage :	-	Nombre de pièces :	Garage	:	CHF
Objet N°	:	Pl. de parc	:	CHF
Date d'entrée	:	Total	:	CHF
			Garantie	:	CHF 3x loyer net

PRENEUR DU BAIL

EPOUX - AMI(E) - FIANCÉ(E)

(Biffer ce qui ne convient pas)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

État civil :

Si marié(e) / séparé(e), depuis le :

Nombre d'occupants :

Nombre d'enfants :

Adresse actuelle :

Localité, NPA :

Depuis le :

Si moins d'un an, adresse précédente :

☎ Téléphone privé :

☎ Mobile :

☎ Téléphone professionnel :

✉ Adresse mail :

Profession :

Employeur :

Depuis le :

Salaire mensuel :

Propriétaire / gérant actuel :

Logement : familial secondaire

Nom(s) des occupants de l'appartement :

(si différent(s) du preneur du bail) :



Faites-vous actuellement l'objet de poursuites ? : oui non

Êtes-vous actuellement sous curatelle ? : oui non

Assurance RC ? : oui non (obligatoire si logement attribué)

Si oui, compagnie :

Assurance dégât d'eau - vol : oui non Si oui, compagnie

Animaux : oui non Si oui, lesquels

Instrument(s) de musique : oui non Si oui, lesquels

Le locataire désire-t-il un garage ? : oui non

Relation financière : Banque :
Compte :
CCP :

Pour le paiement du loyer : 12 BVR 1 BVR spécimen (ordre permanent ou paiement par e-banking)

Pour les étrangers : Nationalité :
Résidence en Suisse dès le :
Permis de séjour ou d'établissement A B C (Prière de joindre une copie)
Établi à :

Le/la/les soussigné(e)s atteste(nt) avoir délivré ci-dessus des renseignements parfaitement correspondants à la réalité et certifie(nt) ne pas avoir omis d'indication(s) susceptible(s) d'induire le bailleur en erreur.

Le/la/les soussigné(e)s autorise(nt) la gérance à prendre tous renseignements utiles auprès de l'Office des Poursuites et Faillites et de la Commission d'Impôts.

Les locaux, visités par le/la/les candidat(e)s locataire(s) sont acceptés dans leur état actuel, sans aucune réserve.

Le/la/les candidat(e)s à qui l'appartement est attribué s'engage(nt) à verser une somme forfaitaire de CHF 162.- TTC, pour couvrir les frais administratifs, et ce en dérogation de l'art. 8a) des RULV. Il en est de même pour le cas où le/la/les candidat(e)s viendrait(aient) à ne pas signer le bail établi en leur faveur après que l'appartement lui/leur ait été attribué.

Morges, le Signatures

Pour visa, Jacques LUGRIN SA

A ANNEXER : Fiches des 3 derniers salaires, Extrait office des poursuites, Copie pièce identité